

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.**

**Etait absente : Céline VÉRON.**

**OBJET : Finances - Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024, du budget principal et des budgets annexes.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le code général des collectivités territoriales stipule en son article L.1612-1 que « *dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Afin de ne pas retarder le démarrage des acquisitions et des travaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale, de l'activité des services sociaux et médico-sociaux, et de permettre le remboursement des dépôts de garantie si besoin, il convient d'en demander l'autorisation au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes.

Considérant que le Budget Primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes des résidences autonomie Bellefontaine, Grégoire-Bordillon, Les Justices, Monplaisir, Robert-Robin, Saint-Michel, de l'EHPAD Gaston-Birgé et César-Geoffroy, du CLIC et du Service de Soutien à Domicile seront votés en mars 2024,

Considérant les crédits d'investissement ouverts aux Budgets Primitifs 2023 et les anticipations de crédits pour 2024 établies selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, précisés dans le tableau annexé à la délibération,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation des opérations d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites au plan d'équipement annuel du CCAS, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 (cf. tableau ci-joint),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à ces dépenses.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée



Annexe à la délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2023

Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024

Budgets	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles												Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées				
	Chapitre 20 Immobilisations incorporelles			Compte 2181			Compte 2183			Compte 2184			Compte 2188		Compte 165		
	Dotations 2023	1/4	Compte 205	Dotations 2023	1/4	Dotations 2023	1/4	Dotations 2023	1/4	Dotations 2023	1/4	Dotations 2023	1/4	Dotations 2023	1/4	Dotations 2023	1/4
Budget principal				5 400,00	1 350,00	52 350,00	13 087,00	7 840,00	1 960,00	211 730,00	52 932,00						
Budget annexe Belle Beille																	
Budget annexe Bellefontaine	1 410,00	353,00		7 500,00	1 875,00	15 290,00	3 822,00	3 650,00	912,00						6 000,00	1 500,00	
Budget annexe Gaston Birgé				75 000,00	18 750,00	2 800,00	700,00	5 900,00	1 475,00	10 000,00	2 500,00				11 500,00	2 875,00	
Budget annexe Grégoire Bordillon	1 410,00	353,00		34 100,00	8 525,00	14 290,00	3 572,00								7 000,00	1 750,00	
Budget annexe du CLIC Geoffroy	3 700,00	925,00				2 500,00	625,00										
Budget annexe Les Justices	1 410,00	353,00		218 000,00	54 500,00	2 450,00	612,00	14 650,00	3 662,00	11 500,00	2 875,00				13 500,00	3 375,00	
Budget annexe Monplaisir	1 410,00	353,00		19 400,00	4 850,00	15 190,00	3 797,00	250,00	62,00						7 000,00	1 750,00	
Budget annexe La Roseraie Robert Robin				200 000,00	50 000,00	19 000,00	4 750,00	24 600,00	6 150,00						8 600,00	2 150,00	
Budget annexe Saint Michel	1 410,00	353,00		3 300,00	825,00	18 490,00	4 622,00	34 200,00	8 550,00						16 400,00	4 100,00	
Budget annexe Service de Soutien à domicile	16 000,00	4 000,00													7 500,00	1 875,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>26 750,00</b>	<b>6 690,00</b>		<b>591 700,00</b>	<b>147 925,00</b>	<b>155 950,00</b>	<b>38 984,00</b>	<b>108 940,00</b>	<b>27 233,00</b>	<b>233 230,00</b>	<b>58 307,00</b>				<b>77 500,00</b>	<b>19 375,00</b>	

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20231214-DEL-2023-139-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023